

COMMERCE INTERNATIONAL

Pascal Lamy milite pour que les règles commerciales multilatérales soient plus favorables aux pays en développement

Au cours d'un discours prononcé au Swaziland le 31 août, Pascal Lamy a estimé que la conclusion du cycle de Doha devait permettre la mise en place de **règles commerciales multilatérales plus justes pour les pays en développement**. Selon lui, les règles actuelles seraient en effet déséquilibrées au profit des pays développés et constitueraient parfois la résultante des héritages coloniaux.

Pascal Lamy a également mis en garde les États africains contre la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux : seul un accord global permettrait en effet, à ses yeux, de mettre fin aux règles commerciales pénalisant les exportations africaines. Le Secrétaire Général de l'OMC a évoqué le cas des subventions pour le coton pour illustrer son propos.

Le commerce international poursuit sa forte reprise : traduction d'un monde en « sortie de crise »

Pascal Lamy s'est réjoui de la hausse significative (26%) du commerce international au cours du deuxième semestre 2010, estimant que cela démontrait que le monde était bien en période de « sortie de crise ». Au total, la hausse du commerce international devrait atteindre 10% en 2010 par rapport à 2009.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LE PAKISTAN

Des préférences commerciales dans le secteur textile & habillement en vue : Euratex monte au créneau

En réponse aux inondations ayant récemment dévasté certaines régions pakistanaises, la Commission européenne a [proposé](#) d'assouplir ses **relations commerciales avec le Pakistan en accordant des préférences commerciales importantes à ce dernier (sans réciprocité aucune), principalement dans le secteur T&H**. Cette proposition prévoit notamment la suppression des droits de douane pour les produits suivants : fils simples de coton, tissus en coton, tissus unis en coton, tissus en fibres synthétiques ou artificielles, tapis noués de laine, vêtements pour hommes à base de coton, etc. Toutefois, le linge de lit n'est pas inclus dans la liste des produits exemptés de droits de douanes.

Euratex a vivement critiqué cette proposition (voir [ici](#)), dont la durée d'application (3 ans) pourrait conduire à la suppression de 120.000 emplois en Europe (et particulièrement en France, Grèce, Italie et Portugal) dans le secteur T&H. Selon cette organisation, il est inacceptable que le secteur T&H soit constamment utilisé comme monnaie d'échange dans les relations commerciales...

Toutefois, l'entrée en vigueur de cet accord implique l'approbation préalable du Parlement européen et des États membres de l'OMC.

Septembre et début
octobre 2010

SOMMAIRE :

- Commerce international/de l'UE
- Industrie—R&D&I
- Marché intérieur
- Environnement

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LA MALAISIE

L'UE et la Malaisie entament des négociations commerciales en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange

Les ministres européens du commerce ont donné leur feu vert, le 10 septembre dernier, à l'ouverture de négociations bilatérales avec la Malaisie en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange. Après Singapour et le Vietnam, la Malaisie est donc le troisième pays de l'ANASE (Association des Nations d'Asie du Sud-est, comptant dix États) à entamer de telles négociations bilatérales avec l'UE.

La Malaisie est actuellement le deuxième partenaire commercial de l'UE au sein de l'ANASE, après Singapour.

La stratégie de l'UE de recourir à des négociations commerciales bilatérales avec les États membres de cette zone de libre-échange plutôt qu'à des discussions de bloc (UE) à bloc (ANASE) semble donc s'avérer payante. Le prochain État sur la liste pourrait être Les Philippines, le gouvernement de ce pays ayant fait part de sa volonté de conclure un accord de libre-échange avec l'UE.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'UKRAINE

L'Ukraine presse l'UE d'avancer dans les négociations commerciales

Le président ukrainien, Victor Yanukovych, souhaiterait que les négociations d'un accord de libre-échange avec l'UE s'accélérent et se déroulent sur la base de mandats renouvelés. Selon lui, la situation a en effet changé depuis le début des négociations, en 2007, d'un accord de coopération global avec l'UE.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LE JAPON

Consultation publique sur les relations économiques et commerciales

La Commission européenne a ouvert, le 10 septembre 2010, une consultation publique sur l'avenir des relations économiques et commerciales entre l'UE et le Japon... un concurrent de poids de l'UE dans le domaine des matériaux textiles avancés.

La consultation est ouverte jusqu'au 5 novembre 2010 et le questionnaire en ligne est accessible à travers ce [lien](#).

L'ouverture de ces négociations intervient quelques jours après qu'un groupe spécial de l'OMC ait condamné l'UE, le 16 août, pour avoir imposé des droits de douane excessifs au regard du droit international à plusieurs types de produits à haute valeur ajoutée (écrans plats d'ordinateurs, boîtiers de transfert de données, etc.). Attaquée par les États-Unis, le Japon et Taïwan en 2008, l'UE a donc finalement perdu son combat après deux ans de litige.

ELARGISSEMENT

Les Islandais se laissent le temps de la réflexion

A l'initiative de quatre députés de l'opposition, le Parlement islandais s'est prononcé, au cours du mois de septembre, sur un projet de résolution appelant au retrait de la candidature de l'Islande à l'adhésion à l'UE. Cette proposition de résolution, dont l'adoption aurait conduit à l'arrêt immédiat des négociations, a toutefois été rejetée.

Si une majorité des Islandais (60%) se déclare opposée à l'adhésion, 64% d'entre eux souhaitent toutefois que les discussions se poursuivent, reportant ainsi l'heure du choix décisif.

INDUSTRIE ET R&D&I

La Commission présente son plan « Union de l'Innovation » : Feuille de route en matière de politique de l'UE dans le domaine de la R&D&I jusque 2014

Après de multiples reports, la Commission européenne a finalement présenter son **plan d'action en matière de politique de R&D&I le 6 octobre 2010**. Intitulé « [Union de l'Innovation](#) », ce plan vise à présenter les actions que la Commission entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de l'Agenda « UE 2020 » en termes de compétitivité d'ici à la mise en place du nouveau cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Le constat d'un échec

Dans son document, la Commission reconnaît les grandes insuffisances de l'approche qu'elle a conduite en matière de R&D&I au cours de la dernière décennie. Elle affirme ainsi que l'UE n'a pas été à même de mettre en place une « *approche stratégique pour créer un environnement propice à l'innovation* », contrairement à ses concurrents parmi lesquels la Chine et la Corée du Sud, et appelle l'UE à y remédier en établissant sa « *propre approche* » de l'innovation.

Des nouveaux mots-clés pour un nouveau paradigme?

La Communication de la Commission européenne met à l'honneur des mots-clés symbolisant de **nouveaux concepts** qu'elle entend placer au cœur de ses politiques en faveur de la R&D&I :

- **Défis sociétaux** : l'innovation doit servir les grands objectifs sociétaux que sont le changement climatique et démographique, la diminution des ressources, etc. Pour y faire face, l'UE compte mettre en place des « Partenariats d'Innovation Européens » (voir ci-après) ;
- **Spécialisation intelligente** : chaque territoire doit capitaliser sur ses forces, sachant que l'accent ne doit pas uniquement être mis sur les secteurs à haute valeur ajoutée ou les régions en pointe ;
- **Innovation au sens large** : la Commission promeut le développement de l'innovation technologique mais aussi non-technologique (industries de la création, modèles managériaux, services, etc.) ;
- **Innovation ouverte** : les fruits de la R&D&I doivent être davantage partagés et diffusés ;
- **Synergies et responsabilité collective** : la Commission indique que toutes ses politiques prendront davantage en compte l'impératif de soutenir l'innovation (tout en précisant que la politique de la concurrence doit être préservée peu ou prou telle quelle...), et notamment la politique régionale, et que tous les échelons de gouvernance doivent intervenir conjointement.

Des objectifs concrets avec des échéances précises

Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, les actions suivantes sont prévues :

- Adoption par les États membres de **stratégies**, d'ici fin 2011, **pour répondre aux besoins en formation de chercheurs** ;
- Création d'un **nouveau classement international des universités et proposition de voies de réforme des universités en 2011** ;
- **Soutien à la création d'« alliances de la connaissance »** (plateformes rassemblant des universités et des entreprises) ;
- **finalisation de l'Espace Européen de la Recherche en 2014** (proposition de mesures favorisant la mobilité des chercheurs en 2012) ;
- **lancement de la construction de 60% des infrastructures de recherche prioritaires d'ici à 2015** (grandes infrastructures de recherche témoignant d'une plus-value européenne).

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE ET R&D&I (Suite...)

La Commission présente son plan « Union de l'Innovation » : Feuille de route en matière de politique de l'UE dans le domaine de la R&D&I jusque 2014

Dans le domaine de l'innovation, le texte envisage les actions suivantes :

- **Développement des activités de l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT)** à travers la création de nouvelles Communautés de la Connaissance et de l'Innovation (CCIs) et la mise en place d'un programme stratégique d'innovation par ses soins présentant les actions qu'il entend mener pour répondre aux objectifs de l'Union de l'Innovation ;
- **libéralisation du secteur du capital-risque en Europe** d'ici à 2012 (suppression des obstacles à l'action de fonds de capital-risque dans d'autres États membres) ;
- **création d'un « marché unique de l'innovation »** (établissement du brevet de l'UE avec l'objectif que les premiers brevets soient déposés en 2014, examen en 2011 des mesures à adopter afin que le cadre réglementaire soit davantage propice au développement de l'éco-innovation, propositions en 2011 pour moderniser les processus de normalisation) ;
- **établissement par les Régions et États membres de budgets consacrés spécifiquement aux marchés publics dédiés à l'achat de produits et services éco-innovants non encore commercialisés et adoption d'un plan d'action par la Commission en 2011 pour le développement de l'éco-innovation ;**
- **soutien accru au potentiel créatif européen** (création en 2011 d'une Alliance Européenne des Industries de la Création pour réfléchir à la mise en place de nouvelles formes de soutien au secteur et d'un Comité Directeur Européen du Design, développement de « services intelligents d'information sur la recherche » pour aider les entreprises à connaître les opportunités offertes par les nouvelles réalisations des créateurs ou encore création d'un marché européen de la connaissance pour les brevets et licences) ;
- **placer l'innovation au cœur de la politique régionale** (via la mise en place de stratégies de spécialisation intelligente et des projets transnationaux [la Commission regrette le faible soutien aux infrastructures de recherche et à l'émergence de clusters transnationaux à vocation mondiale], le renforcement des dispositifs de soutien aux clusters et la Coopération Territoriale Européenne [INTERREG], une meilleure prise en compte de l'innovation dans la politique régionale post-2013 ou encore la création d'une « Plateforme de Spécialisation Intelligente » d'ici à 2012) ;
- **lancement de Partenariats d'Innovation Européens** (partenariats thématiques rassemblant les acteurs régionaux, nationaux et européens de la recherche en vue d'intensifier les efforts de recherche et les synergies entre les programmes et de coordonner les investissements dans les projets de démonstration et les projets pilotes, etc. : la Commission entend proposer la création d'un Partenariat pilote en 2011 sur le thème du « vieillissement actif et en bonne santé », avant peut-être d'aborder d'autres thématiques parmi lesquelles les alternatives aux matières premières existantes).

Il convient également de noter que le [document de travail](#) accompagnant le Plan « Union de l'Innovation » souligne le rôle essentiel joué par les clusters et grappes d'entreprises en Europe. Ainsi, ce document indique que « 85% des entreprises affectées par les politiques des clusters affirment que cela leur a permis d'accroître leur compétitivité ». Toutefois, la Commission regrette la faiblesse relative des clusters européens par rapport à leurs équivalents américains.

INDUSTRIE ET R&D&I (Suite...)

La Commission présente son plan « Union de l'Innovation » : Feuille de route en matière de politique de l'UE dans le domaine de la R&D&I jusque 2014 (Suite...)

Enfin, et de façon transversale, la Commission propose les mesures ci-dessous :

- **simplification des procédures d'octroi de fonds européens** (développement d'une « approche fondée sur la confiance » (développement des paiements forfaitaires et contrôles moindres par la Commission) ;
- **création d'un « Forum Européen des Activités Prospectives »** pour guider la Commission européenne dans l'élaboration de ses politiques en faveur de la R&D&I .
- **examen à mi-parcours (en 2011) de l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation** (assouplissements possibles pour le soutien aux technologies génériques clés et des innovations contribuant à répondre à des grands défis sociétaux).

Un pilotage et un état des lieux régulier des résultats atteints au plus haut-niveau

Le premier examen de la stratégie au plus-haut niveau aura lieu en décembre 2010 : pour la première fois, un Conseil européen (Chefs d'État et de Gouvernement) sera dédié à la R&D&I. La Commission européenne souhaite ainsi que l'ensemble des dirigeants européens prenne ses responsabilités et s'engage activement dans la poursuite des objectifs fixés.

La Commission propose également :

- qu'un « Conseil Innovation » (Ministres de l'Industrie, de la Recherche et de l'Innovation) se réunisse chaque trimestre ;
- que le Parlement européen organise un grand débat annuel visant à assurer le suivi des actions entreprises.

La Commission, quant à elle, organisera une « Convention de l'Innovation » sur une base annuelle.

La Conférence Européenne des Clusters (29.09/01.10) : la « grande messe » des clusters européens réunit plus de 450 personnes à Bruxelles

Les clusters européens (dont UP-tex) et de nombreux décideurs politiques européens se sont réunis pendant trois jours à Bruxelles, au cours de la Conférence Européenne des Clusters, pour établir les bases d'une politique européenne des clusters davantage intégrée et efficace.

Voici les principaux éléments à retenir de cet évènement :

- **De nouveaux instruments européens pour les clusters présentés :**
 - > **Lancement de la plateforme collaborative des clusters** : Dans le cadre du projet européen cluster-excellence.eu, un consortium a élaboré un site de réseau social pour les clusters européens. Tous les acteurs des clusters intéressés sont invités à visiter et s'inscrire sur ce site, qui sera complètement finalisé dans le courant des deux prochains mois. Lien vers Cluster Collaboration.eu ;
 - > **Nouvelle version de l'observatoire européen des clusters** : L'observatoire européen des clusters a connu un nouveau développement. La [nouvelle version du site](#), interactive, permettra aux clusters européens de disposer d'informations précises et fiables sur leurs équivalents nationaux et européens (description des activités, projets en cours, etc.). Ce nouveau site permettra la mise à disposition d'une cartographie plus affinée et juste ;

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE ET R&D&I (Suite...)

La Conférence Européenne des Clusters (29.09/01.10) : la « grande messe » des clusters européens réunit plus de 450 personnes à Bruxelles (Suite...)

> **Le Club Européen des Managers de Cluster** : ce groupe, qui vise à rassembler des dirigeants de cluster, entend contribuer à la reconnaissance de cette profession qui requiert une expertise spécifique et pointue. La création de ce Club consacre l'institutionnalisation des clusters en Europe et permettra aux membres de partager leur expertise ;

> **Innovation Express** : cet instrument d'interclustering finance la création de partenariats entre clusters européens. Créé initialement sous forme de projet pilote, ce programme s'impose aujourd'hui comme le principal instrument de financement de la mise en réseau des clusters européens.

- De nouvelles pistes d'action

> **Les Recommandations du European Cluster Policy Group (ECPG)** : ce groupe de réflexion réfléchit depuis deux ans sur les mesures qu'il convient d'adopter à l'échelle européenne pour promouvoir les clusters et la compétitivité de l'économie européenne. Ses recommandations sont regroupées autour de 8 grandes actions :

1/ Augmenter la part du budget européen dédié à la compétitivité : cela implique de revoir à la baisse certaines dépenses, notamment dans le domaine de la PAC ;

2/ Améliorer les « conditions-cadres » en adoptant le budget de l'UE, rendant la normalisation plus souple et rapide, faisant de l'initiative « marchés porteurs » un « paquet » plus efficace, etc. ;

3/ Veiller à ce que les financements en Europe ne bénéficient pas uniquement aux clusters établis mais permettent également l'émergence de nouveaux clusters ;

4/ Afin de veiller à ce que les politiques nationales en faveur des clusters reposent sur des bases viables, le Groupe propose que la Commission européenne établisse des lignes directrices et cofinance les programmes nationaux si ces derniers les respectent et poursuivent une approche transnationale ;

5/ Rationaliser les dispositifs de soutien mis en place par la Commission, en plaçant la DG Entreprises et Industrie en position de coordinatrice ;

6/ Améliorer la coordination entre les programmes européens à destination des clusters ;

7/ Institutionnaliser les structures et les outils fournissant des données sur les clusters : le groupe regrette que la création d'instruments d'information sur les clusters ait été déléguée à des acteurs privés et souhaiterait que les outils existants (observatoire des clusters, etc.) soient directement pilotés désormais par des structures publiques européennes telles qu'Eurostat. Ceci permettrait notamment d'assurer une meilleure pérennité et visibilité à ces instruments ;

8/ Renforcer les collaborations entre clusters : Au-delà des plateformes collaboratives interactives existantes, le groupe souhaite une intensification des relations inter-clusters (le terme de « collaboration commerciale » est mentionné) et le développement de réseaux de clusters sur la base des macro-régions (entités rassemblant plusieurs Régions et États européens partageant des thématiques communes, comme la macro-région de la mer Baltique ou du Danube).

> **L'intervention de M. Christian Estrosi** : le Ministre français de l'Industrie s'est exprimé, lors de son intervention au cours de la conférence, en faveur d'une plus grande « coordination européenne » des clusters afin d'éviter un morcellement synonyme de clusters faibles au niveau mondial. Le Ministre en a également profité pour indiquer que la création du brevet de l'UE était désormais une urgence.

INDUSTRIE ET R&D&I (Suite...)

Les Régions font entendre leur voix à Bruxelles pour le maintien de fonds structurels généreux après 2013

Alors que les discussions sur la politique régionale post-2013 s'intensifient, les Régions européennes ont souhaité faire entendre leur voix sur ce dossier le 7 octobre à Bruxelles. En effet, plus de 143 Présidents de Régions ont défilé vers le siège de la Commission européenne pour réclamer le maintien des aides qui leur sont accordées actuellement par la politique régionale de l'UE. L'État de Bavière et la Région de Basse-Autriche, aux manettes de la « fronde », ont mis l'accent sur le besoin de maintenir les fonds structurels destinés aux régions « riches » (aides accordées au titre de l'objectif « Compétitivité Régionale et Emploi »).

L'inquiétude de ces Présidents de Région a toutefois été apaisée par le Commissaire en charge de la Politique Régionale, Johannes Hahn, lequel a indiqué le 30 septembre être « sûr que la politique régionale s'appliquera à toutes les régions » après 2013.

Vers la création d'un symbole pour étiqueter la présence de puces RFID

Dans le cadre de son dialogue avec les parties prenantes dans le domaine de la RFID, la Commission européenne a obtenu un retour positif de ces derniers pour **finaliser et standardiser le design d'un symbole commun européen pour indiquer la présence d'une puce RFID**. L'adoption de ce signe était prévue par la [Recommandation](#) adoptée par la Commission européenne en mai 2009.

Le 30 septembre, s'est déroulée une rencontre durant laquelle la Commission européenne et 12 experts dans le domaine de la RFID se sont mis d'accord pour envisager le standard ISO/IEC 29160 comme emblème RFID. Par ailleurs, comme cela est mentionné dans la Recommandation de la Commission, pour tout objet vendu et comportant un tag RFID, le signe en question devra mentionner au minimum l'opérateur et un point de contact afin de connaître la politique d'information pour l'application en question.

Les experts et la Commission européenne ont également élaboré une feuille de route vers la mise en place d'un standard européen et esquissé les exigences de conformité pour l'utilisation de ce signe indicateur de la présence d'une puce RFID, avec des éléments optionnels ou obligatoires selon les applications et les secteurs.

UP-tex présent à Courtrai pour l'Innovation-Day le 5 octobre

Organisé par le Centre Transfrontalier des Entreprises en partenariat avec diverses structures institutionnelles françaises, belges et franco-belges (dont l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai), l'« Innovation Day » a réuni de nombreux chefs d'entreprise à Courtrai le 5 octobre dernier.

Les rencontres, largement informelles et interactives, ont porté sur une dizaine de thématiques parmi lesquelles : les pôles de compétitivité, la propriété intellectuelle, le design, le packaging, les financements européens, les mécanismes transfrontaliers de soutien à la R&D, les prototypes ou encore l'intelligence stratégique.

Après les rencontres eurométropolitaines de l'innovation organisées à Courtrai en mars 2010 par l'Eurométropole, cet événement témoigne de la volonté des acteurs institutionnels franco-belges d'accroître les relations entre les acteurs économiques de part et d'autre de la frontière.

INDUSTRIE ET R&D&I (Suite...)

Les députés européens votent en faveur du Made In

Le 29 septembre, les députés européens membres de la commission du commerce international (INTA) se sont largement prononcés en faveur du marquage de l'origine obligatoire d'une longue liste de produits finis mis à la consommation (dont les produits T&H) importés de certains pays tiers (à l'exclusion de la Turquie et des pays membres de l'Association Européenne de Libre-Echange).

Seuls quelques rares députés ont voté le rejet du [texte](#), qui devra désormais être adopté en session plénière du Parlement européen au cours du mois de novembre. Les États membres devront ensuite se prononcer sur ce texte... dont la France, qui a recommandé aux députés européens français membres de la commission INTA de voter en faveur de la proposition de règlement.

L'Alliance Européenne des Industries de la Création en ordre de marche

L'Alliance Européenne des Industries de la Création, dont l'objet est de rassembler une « taskforce » de parties prenantes du secteur afin de guider les institutions européennes dans l'élaboration de politiques de soutien aux industries du secteur, sera créée en 2011. L'appel à propositions devrait être lancé dans le cadre d'un appel du Programme-Cadre pour la Compétitivité et l'innovation (CIP) le 19 novembre prochain.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Adoption du rapport sur l'avenir de la normalisation européenne en commission parlementaire (Parlement européen)

Les députés européens membres de la commission du Marché Intérieur et de la Protection des Consommateurs (IMCO) du Parlement européen ont adopté un [rapport](#) sur l'avenir de la normalisation européenne le 29 septembre dernier.

Les députés européens souhaitent notamment que :

- l'adoption des normes se fassent de façon plus souple et rapide, tout en associant une série de parties prenantes de la société civile ainsi que des PME ;
- une frontière plus nette entre législation et normalisation soit établie ;
- la Commission propose la mise en place d'un processus de normalisation davantage intégré au niveau européen et vérifie la fiabilité des normes de façon accrue ;
- les autorités publiques s'impliquent davantage dans le processus d'adoption de normes ;

Ce rapport s'inscrit dans la perspective de la présentation, par la Commission, d'un « Paquet normalisation » révisant le cadre réglementaire européen actuel. Initialement prévu pour décembre 2010, ce Paquet ne devrait finalement être présenté qu'au cours du printemps voire de l'été 2011.

ENVIRONNEMENT

La Commission se réjouit des avancées écologiques réalisées par les détaillants

Le 22 septembre, la Commission européenne a tenu à féliciter les [membres](#) (principaux distributeurs européens) du [Forum Européen de la Vente au Détail](#) pour la multiplication de leurs efforts en matière d'actions respectueuses de l'environnement. Selon un [rapport](#) publié par ce forum, ses membres ont en effet mené des actions drastiques : Carrefour aurait par exemple augmenté son offre de produits biologiques de 83% entre 2006 et 2010.



LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Mail : info@euralia.eu

Retrouvez nous sur

www.euralia.eu